

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-956/SG/AI portant attribution d'un congé annuel de deux mois au Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications.

n° 72-956/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
19 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé annuel de deux mois est accordé à compter du 3 août 1972 à M. Lemoine René, directeur de l'Office des Postes et Télécommunications du Territoire Français des Afars et des Issas. Adresse de congé : Estenos (Haute-Garonne). Art. 2.

— M. Lemoine sera placé les 19 et 20 septembre 1972 en position de mission auprès du Centre d'enseignement supérieur des Postes et Télécommunications d'outre-mer à Toulouse, pour y examiner diverses questions concernant la formation professionnelle des fonctionnaires de l'Office.